

Sujet de thèse :

Le migrant clandestin maritime

Section CNU : 01 (droit privé et sciences criminelles)

Porteur : Arnaud Montas, MCF HDR

Présentation générale :

Les migrations clandestines par voie maritime sont aujourd'hui un phénomène massif, source de préoccupation pour les pays de destination et la communauté internationale. Le développement d'un « commerce » lucratif a entraîné le basculement de cette activité dans le domaine de la criminalité organisée, où le migrant est parfois perçu comme un délinquant, parfois comme une victime.

La lutte contre le trafic illicite de migrants en mer se révèle d'une grande complexité puisqu'elle elle doit composer avec les exigences du droit humanitaire, les droits fondamentaux dues à chaque personne, les obligations de sauvegarde et de sauvetage de la vie du migrant en mer à la charge de chaque Etat, les politiques migratoires souveraines, et les principes du droit maritime international où prime notamment la liberté de navigation dans un espace dépourvu de frontières stables.

Au milieu, se trouve le migrant.

Aujourd'hui, la continuité des drames humains qui se jouent à proximité des côtes européennes et l'incapacité persistante du droit à s'en emparer, apportent la preuve de l'insuffisance des règles juridiques protectrices, préventives et parfois répressives.

S'agissant d'une préoccupation tout à la fois internationale, régionale, humanitaire et politique, les principes juridiques applicables à la protection des migrants et à la répression des trafics doivent urgemment être repensés.

Mots clés : Migrations, Migrant, Mer, Sauvetage en mer, Non refoulement, Droit international, Union européenne, Criminalité internationale, Droit maritime, Politiques pénales, Lampedusa, Libertés publiques, Droits de l'Homme, Non refoulement, Cour européenne des droits de l'Homme.